



Huissier frappant a ma porte...

Par **ulul**, le **13/02/2014** à **19:57**

Bonsoir a tous, rnrnJe vous explique ma situation, mercredi dernier une représentante (secrétaire ou autre je ne sais pas) d huissier est venu chez moi (j étais au travail), sauf que cet représentante d huissier s est déplacé a mon domicile pour une personne qui n y vit pas afin de déposer un document pour cette personne, ma soeur lui a dit que cette personne ne vivait pas a mon domicile, de la, la représentante de l huissier a demandé a ma soeur si nous pouvions faire parvenir le document a la personne concernée . En effet courant 2013 j ai aidé un ami sdf de facon occasionnelle et périodique quand celui ci n avait nul part ou aller. Depuis plusieurs mois je ne l aide plus, il dort a droite a gauche chez des amis a lui, que je ne connais pas. Le lendemain j ai donc appelé l huissier en question pour lui stipuler que la personne qu il cherche ne vit pas chez moi, elle m a alors dit que je devais donner sa nouvelle adresse puisque mon adresse est selon eux la dernière connue ce que je ne comprends pas car a part un courrier (au nom de mr chez melle ...) a titre exceptionnel, il recoit son courrier exclusivement chez sa mère. Je suis seul sur mon bail et ne recoit que mes courriers et héberge ma soeur et sa fille. Visiblement faute de règlement de la dette de cette personne l huissier prétend venir saisir mes meubles dans mon logement...HALLUCINANT. Je dois prouver qu il ne vit pas chez....la bonne blague il est sdf.... suis fatiguée et usée par cette histoire. J ai envoyé un courrier ce matin a l huissier avec LRAR lui indiquant que Mr untel ne vit pas a mon domicile et que j ignore ou il vit, j ai également joint une photocopie de mon bail et lui ai dit que si elle continuait de m importuner et dans le pire des cas a rentrer chez moi je porterais plainte pour violation de domicile. etc. Ma question est : ont ils le droit de rentrer chez moi alors que cette personne n y vit pas ? Dois je écrire au juge qui a rendu cette injonction de payer exécutoire avec commandement aux fins de saisie vente afin de lui signaler que la personne visée n habite pas a mon domicile ? ah la la compliqué tout ca... Merci a vous de m avoir lu et a ceux qui me repondrons.

Par **aguesseau**, le **13/02/2014** à **20:11**

bsr,rnje pense que votre ami sdf a sans doute du donné votre adresse comme étant son domicile sinon comment voulez-vous que l'huissier ait votre adresse;rncdt

Par **ulul**, le **13/02/2014** à **20:39**

Bonsoir je lui ai demandé et il m'a certifié que non en revanche sa mere qui ne connait que moi dans ses amis (elle habite a 200m) ca c'est fort possible mais auquel cas ca ne m'apporte pas gd chose de plus de savoir qui, ceci dit je vous remercie de m'avoir lu